

Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne
Mairie
16, Rue de la Forêt de Perseigne
C^{une} Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET
72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE
Tel.02.43.97.80.15
Fax.02.43.97.86.85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20240826-26-08-2024_92a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2024
Publication : 02/09/2024

Date de convocation : 21.08.2024

Membres en exercice : 23

Présents : 20

Pouvoir : 1

Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26.08.2024
A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 26 août à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 21.08.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTE, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTE André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier			Absent
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Precillia		Pouvoir à JL.LAMBERT	
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWTT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Lilliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa	X		
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud			Excusé

Secrétaire de séance : Mme Valérie VINCENT

2024-92 APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après remise du procès-verbal à chaque membre du conseil, il y a lieu de procéder à l'adoption de celui-ci.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'entériner les décisions prises à la séance du 01.07.2024

Ces actes sont rendus exécutoires

Après dépôt en Sous-préfecture le

Et publication, affichage ou notification du

Secrétaire de séance

Valérie VINCENT



Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 02.09.2024

Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTTE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne

Mairie

16, Rue de la Forêt de Perseigne

C^{une} Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET

72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE

Tel.02.43.97.80.15

Fax.02.43.97.86.85

Date de convocation : 21.08.2024

Membres en exercice : 23

Présents : 20

Pouvoir : 1

Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26.08.2024

A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 26 août à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 21.08.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTEY, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTEY André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier			Absent
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia		Pouvoir à JL LAMBERT	
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWIT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa	X		
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud			Excusé

Secrétaire de séance : Mme Valérie VINCENT

2024-93 DÉROGATION SCOLAIRE

1-M. le Maire présente une demande de dérogation scolaire pour l'inscription de l'enfant SOW FRANCOIS Aissatou dont la famille d'accueil est domiciliée à St Rigomer des Bois 72 600- VILLENEUVE-en-PERSEIGNE pour une scolarisation à l'école publique d'Alençon

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Considérant que la carte scolaire doit s'appliquer, sachant qu'il y a à la Fresnaye-sur-Chédouet, un service de transport et de restauration scolaire,

Que la demande est particulière puisque l'enfant vient d'être placé en famille d'accueil, et que ses parents sont bien domiciliés à Alençon et restent les tuteurs.

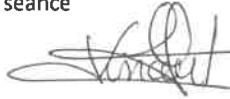
Il n'y a donc pas à considérer un déménagement et le cadre d'une dérogation obligatoire,

REFUSE la demande de dérogation et la prise en charge.

Ces actes sont rendus exécutoires
Après dépôt en Sous-préfecture le
Et publication, affichage ou notification du

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 02.09.2024

Secrétaire de séance



Valérie VINCENT



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne



André TROTET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20240826-26-08-2024_93b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2024

Publication : 02/09/2024

Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne

Mairie

16, Rue de la Forêt de Perseigne

C^{une} Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET

72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE

Tel.02.43.97.80.15

Fax.02.43.97.86.

Date de convocation : 21.08.2024

Membres en exercice : 23

Présents : 20

Pouvoir : 1

Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26.08.2024**

A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 26 août à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 21.08.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTE, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTE André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier			Absent
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia		Pouvoir à JL.LAMBERT	
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWIT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa	X		
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud			Excusé

Secrétaire de séance : Mme Valérie VINCENT

2024-93a DÉROGATION SCOLAIRE

M. le Maire présente une demande de dérogation scolaire pour l'inscription des enfants GUICHARD Emma et Lina dont les parents sont domiciliés à Fresnaye-sur-Chédouet 72 600- VILLENEUVE-en-PERSEIGNE pour une scolarisation à l'école publique de St Paterne

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité considérant que la carte scolaire doit s'appliquer, sachant qu'il y a à la Fresnaye-sur-Chédouet, un service de transport et de restauration scolaire, que la demande ne rentre pas dans le cadre d'une dérogation obligatoire, REFUSE la demande de dérogation pour l'inscription à l'école publique de St Paterne.

Ces actes sont rendus exécutoires
Après dépôt en Sous-préfecture le
Et publication, affichage ou notification du

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 02.09.2024

Secrétaire de séance



Valérie VINCENT



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne



André TROTJET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20240826-26-08-2024_93c-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2024
Publication : 02/09/2024

Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne
Mairie
16, Rue de la Forêt de Perseigne
C^{une} Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET
72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE
Tel.02.43.97.80.15
Fax.02.43.97.86.70

Date de convocation : 21.08.2024
Membres en exercice : 23
Présents : 21
Pouvoir : 1
Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26.08.2024
A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 26 août à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 21.08.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTE, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTE André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia		Pouvoir à JL LAMBERT	
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWTT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHÉ Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa	X		
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud			Excusé

Secrétaire de séance : Mme Valérie VINCENT

2024-94 TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE LA FRESNAYE/CHÉDOUET

Vu la délibération du 04.09.2001 du conseil municipal de la Fresnaye/Chedouet qui fixe les tarifs des concessions du cimetière de la F/Chédouet,

Considérant le trésor public qui nous demande de reprendre la dite délibération n'étant pas suffisamment lisible

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Acte et certifie des tarifs suivants appliqués aux concessions du cimetières de la Fresnaye/Chédouet :
- Concession trentenaire 45 €
- Concession cinquantenaire 99 €
- Concession trentenaire enfant moins de 10 ans 15 €

Ces actes sont rendus exécutoires
Après dépôt en Sous-préfecture le
Et publication, affichage ou notification du

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 02.09.2024

Secrétaire de séance

Valérie VINCENT



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20240826-26-08-2024_94a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2024
Publication : 02/09/2024

Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne

Mairie

16, Rue de la Forêt de Perseigne

C^{une} Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET

72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE

Tel.02.43.97.80.15

Fax.02.43.97.86.

Date de convocation : 21.08.2024

Membres en exercice : 23

Présents : 21

Pouvoir : 1

Votants : 21

Pour : 21

Abstention : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26.08.2024
A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 26 août à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 21.08.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTET André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia		Pouvoir à JL.LAMBERT	
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWTT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa	X		
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud			Excusé

Secrétaire de séance : Mme Valérie VINCENT

2024-97 AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ AVEC LA SOCIÉTÉ CPIE

Vu l'article R 2122-8 du code De la commande publique,

Le pouvoir adjudicateur peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalable si son montant estimé est inférieur à 100 000 euros HT pour les travaux et inférieur à 40 000 € HT pour les fournitures et services. Lorsqu'il fait usage de cette faculté, il veille à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin.

Aussi, il est présenté le devis relatif à l'accompagnement technique pour réaliser les inventaires des espèces présentes sur le site natura 2000, sachant que cette mission est prise en charge à 100 % par la Région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents soit 21 Pour et 1 Abstention, décide :

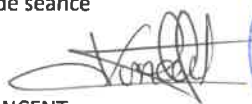
- D'autoriser M. le Maire à signer le devis AVEC l'entreprise CPIE Id la Bruyère 72 200 la Flèche pour un montant de 9 000 € TTC.

Ces actes sont rendus exécutoires
Après dépôt en Sous-préfecture le
Et publication, affichage ou notification du

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 02.09.2024

Secrétaire de séance

Valérie VINCENT



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTTE



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20240826-26-08-2024_97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2024
Publication : 02/09/2024

Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne
Mairie
16, Rue de la Forêt de Perseigne
 C^{une} Déléguée de **La FRESNAYE-sur-CHEDOUET**
72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE
Tel.02.43.97.80.15
Fax.02.43.97.86.85

Date de convocation : 21.08.2024
 Membres en exercice : 23
 Présents : 21
 Pouvoir : 1
 Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26.08.2024
A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 26 août à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 21.08.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTET André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia		Pouvoir à J.L. LAMBERT	
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWTT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHÉ Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa	X		
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud			Excusé

Secrétaire de séance : Mme Valérie VINCENT

2024-99 ENCAISSEMENT DE RECETTES

Un particulier a cédé à La commune sa collection de cartes postales anciennes sur lesquelles il apparaît les bourgs des communes aux alentours.

Aussi, la commune du Ménil-Brout propose de nous acheter les 25 cartes postales qui la concerne à 4€ l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

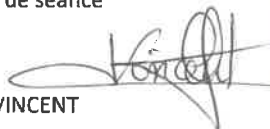
- De céder à la commune du Ménil-Brout les 25 cartes postales pour un coût total de 100 €
- D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures inhérentes à la réalisation de cette cession.

Ces actes sont rendus exécutoires
Après dépôt en Sous-préfecture le
Et publication, affichage ou notification du

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 02.09.2024

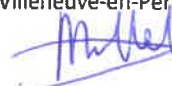
Secrétaire de séance

Valérie VINCENT



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTET



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20240826-26-08-2024_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2024
Publication : 02/09/2024

Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne
Mairie
16, Rue de la Forêt de Perseigne
C^{une} Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET
72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE
Tel.02.43.97.80.15
Fax.02.43.97.86.

Date de convocation : 21.08.2024
Membres en exercice : 23
Présents : 21
Pouvoir : 1
Votants : 22

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26.08.2024
A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 26 août à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 21.08.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTEY, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTEY André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia		Pouvoir à JL LAMBERT	
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWTT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Lillane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa	X		
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud			Excusé

Secrétaire de séance : Mme Valérie VINCENT

2024-100 REPRISE DE LA CAUTION AU LOGEMENT À CHASSÉ

Suite au départ des locataires, M. X et Mme Y, des dégradations importantes ayant été constatées, ainsi que des impayés de loyers qui s'élèvent à 555.05 €, il est demandé de conserver le dépôt de garantie déposé lors de la remise des clés de 520 € aux fins d'effectuer les réparations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De ne pas restituer la caution de 520 € à M X et Mme Y en vue du remboursement des impayés de loyers et de la réparation des dégradations.

Ces actes sont rendus exécutoires
Après dépôt en Sous-préfecture le
Et publication, affichage ou notification du

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 02.09.2024

Secrétaire de séance



Valérie VINCENT



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTTET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20240826-26-08-2024_100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2024
Publication : 02/09/2024

Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne
Mairie
16, Rue de la Forêt de Perseigne
C^{une} Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET
72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE
Tel.02.43.97.80.15
Fax.02.43.97.86.85

Date de convocation : 21.08.2024
Membres en exercice : 23
Présents : 21
Pouvoir : 1
Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26.08.2024
A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 26 août à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 21.08.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTET André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia		Pouvoir à JL LAMBERT	
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWIT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Lillane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa	X		
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud			Excusé

Secrétaire de séance : Mme Valérie VINCENT

**2024- 101 SUBVENTION LEADER RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉTANG ET DISPOSITIF
TEN**

Après la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale, et afin de poursuivre et ancrer la dynamique initiée en faveur du patrimoine environnemental de la commune et la biodiversité locale, l'objectif est de :

- Préparer la candidature de la commune au label « Territoire Engagé pour la Nature »,
- Protéger et valoriser le site de l'étang du Chédouet.

Le coût du projet est estimé à 30 105 € HT.

Le plan de financement global / LEADER pour ce projet est le suivant :

Nature des dépenses	Montant présenté HT	Montant présenté TTC	Type de financement	Assiette totale retenue en €	Subvention accordée en €	Taux d'intervention (%)
TRAVAUX / AMENAGEMENT	10 866 €					
MATERIEL/ EQUIPEMENTS/ CONSOMMABLES	13 689 €	- €				
Matériel						
Équipement	13 689 €					
Consommables						
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	- €	- €				
Études et conception						
Maîtrise d'œuvre/d'ouvrage						
Communication et événementiel						
Informatique						
Autres prestations de service						
DEPENSES DE PERSONNEL	5 750 €	- €				
Frais salariaux	5 000 €					
Frais de structure (15%)	750 €					
Autres coûts aux taux forfaitaires						
AUTRES DEPENSES						
TOTAL DEPENSES	30 105 €	- €				
			RESSOURCES PREVISIONNELLES LEADER			
			Publique			
			Confianceurs			
			Autofinancement public		6 021 €	20%
			Équivalent subvention brut (ESB)			
			FEADER sollicité (Leader)		24 084 €	
			SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS		30 105 €	
			Autofinancement privé			
			Financement privé (préciser la ou les sources : dons, mécénat)			
			SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVÉS		- €	
			RECETTES GENEREES		- €	
			TOTAL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS		30 105 €	

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- Autorise le maire de la Commune à solliciter une subvention auprès du Pays d'Alençon dans le cadre du programme européen LEADER 2023-2027,
- Autorise le Maire de la Commune à signer tous les documents nécessaires à la bonne conduite de cette opération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20240826-26-08-2024_101-DE

Accusé certifié exécutoire

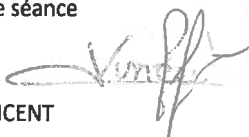
Réception par le préfet 06/09/2024
Publication : 02/09/2024

Ces actes sont rendus exécutoires
Après dépôt en Sous-préfecture le
Et publication, affichage ou notification du

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 02.09.2024

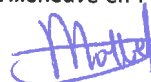
Secrétaire de séance

Valérie VINCENT




Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTTE



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

